

Six entreprises classiques sur dix encore actives cinq ans après leur création

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 135 • Décembre 2024



En 2014, les créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont parmi les plus dynamiques des régions de France métropolitaine. Cinq ans plus tard, 60 % de ces entreprises sont encore actives, soit un taux de pérennité parmi les plus faibles des régions de France métropolitaine avec l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Occitanie.

Les sociétés sont plus pérennes que les entreprises individuelles classiques. Les cessations sont les moins nombreuses dans le secteur de la santé humaine et action sociale, à l'inverse du commerce. Lorsque les moyens financiers investis au démarrage sont élevés ou que le créateur dispose d'une expérience antérieure dans le domaine d'activité de l'entreprise créée, la pérennité est plus forte. Les entreprises créées au 1^{er} semestre 2014 emploient 22 150 personnes au moment de la création et 20 150 cinq ans plus tard. Sur la période, l'emploi salarié double dans les entreprises pérennes mais ces créations nettes d'emplois ne compensent pas tout à fait les suppressions induites par les cessations.

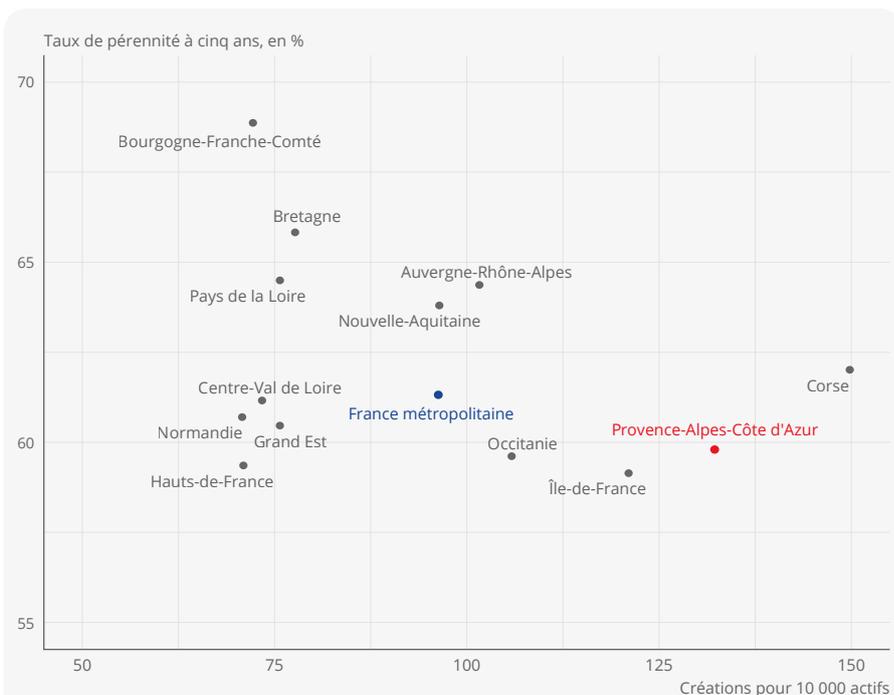
Les **créations d'entreprises** sont en constante progression depuis une vingtaine d'années en France. La mise en place du régime d'auto-entrepreneur en 2009, devenu micro-entrepreneur par la suite, contribue fortement à cette dynamique avec un doublement du nombre de créations sous ce statut [Le Clainche *et al.*, 2020]. Les incitations publiques (aides financières, dispositifs d'accompagnement...) y participent également. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de créations d'entreprises hors micro-entreprises a également augmenté fortement (+32 % entre 2012 et 2023).

Le suivi des nouvelles entreprises et l'identification des facteurs de pérennité sont utiles aux décideurs publics, notamment pour mieux cibler les politiques d'accompagnement des créateurs durant les premières années d'existence de leur entreprise.

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) suit pendant cinq ans une cohorte d'entreprises créées une année donnée et permet d'étudier leur pérennité sur cette période ► [source](#).

L'étude porte principalement sur le dispositif Sine 2014, relatif aux

► 1. Créations d'entreprises pour 10 000 actifs et taux de pérennité à cinq ans, par région et en France métropolitaine



Lecture : En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 132 entreprises classiques (hors micro-entrepreneurs) pour 10 000 actifs ont été créées en 2014. Parmi celles créées au 1^{er} semestre, 59,8 % sont encore actives cinq ans plus tard.

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs. Pour le taux de pérennité à cinq ans, entreprises créées au 1^{er} semestre 2014.

Sources : Insee, enquête Sine 2014 (interrogation 2019) et SIDE 2014, recensement de la population 2014.

entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au 1^{er} semestre de l'année 2014, hors micro-entrepreneurs. Les entreprises concernées par le dispositif Sine 2014 ont été interrogées pour la dernière fois en 2019, juste avant la crise de la Covid.

Une pérennité à cinq ans légèrement plus faible qu'en France métropolitaine

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les créations d'entreprises suivent un rythme soutenu mais leur pérennité reste faible. En 2014, le taux de créations dans les secteurs marchands non agricoles (hors micro-entrepreneurs) s'élevait à 132 entreprises pour 10 000 actifs, au 2^e rang des régions de France métropolitaine, après la Corse ► **figure 1**. Seules 60 % des entreprises créées au 1^{er} semestre 2014 sont encore actives cinq ans plus tard (61 % en France métropolitaine). C'est le 4^e plus faible **taux de pérennité** des régions de France métropolitaine après l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Occitanie.

Au-delà de cinq ans, la pérennité ne semble pas encore acquise pour tous les créateurs. Ainsi en 2019, 12 % des créateurs d'une entreprise encore active ne se prononçaient pas sur leur avenir et 13 % entrevoyaient des perspectives négatives qui pourraient les contraindre à fermer leur entreprise.

Par rapport aux créations de 2010, la pérennité des nouvelles entreprises a davantage progressé dans la région qu'en France métropolitaine et l'écart s'est sensiblement réduit. En effet, seules 55 % des entreprises créées au 1^{er} semestre 2010 en Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient encore actives cinq ans plus tard, soit le plus faible taux des régions de France métropolitaine (59 % en moyenne au niveau national).

D'après le dispositif Sine 2018 concernant les entreprises créées au 1^{er} semestre 2018 et interrogées en 2021, la pérennité augmenterait encore. Trois ans après leur création, 79 % des entreprises de la région sont toujours actives (73 % pour celles créées au 1^{er} semestre 2014). Cette forte hausse concerne l'ensemble des régions de France métropolitaine mais doit toutefois être interprétée avec précaution car la situation des entreprises sur la période a été affectée par la pandémie de Covid-19 ► **encadré 1**.

Dans la plupart des régions, le rythme de cessation des entreprises est très soutenu durant les trois premières années d'existence et ralentit entre

► Encadré 1 – Quels effets de la Covid-19 sur les entreprises récemment créées ?

Les entreprises créées au 1^{er} semestre 2018 ont fait face à la crise sanitaire de la Covid-19 environ deux ans plus tard. De nombreux dispositifs d'aides ont alors été mis en place afin d'amortir les conséquences de cette situation exceptionnelle, en particulier des confinements. Cela a pu retarder les défaillances de certaines entreprises.

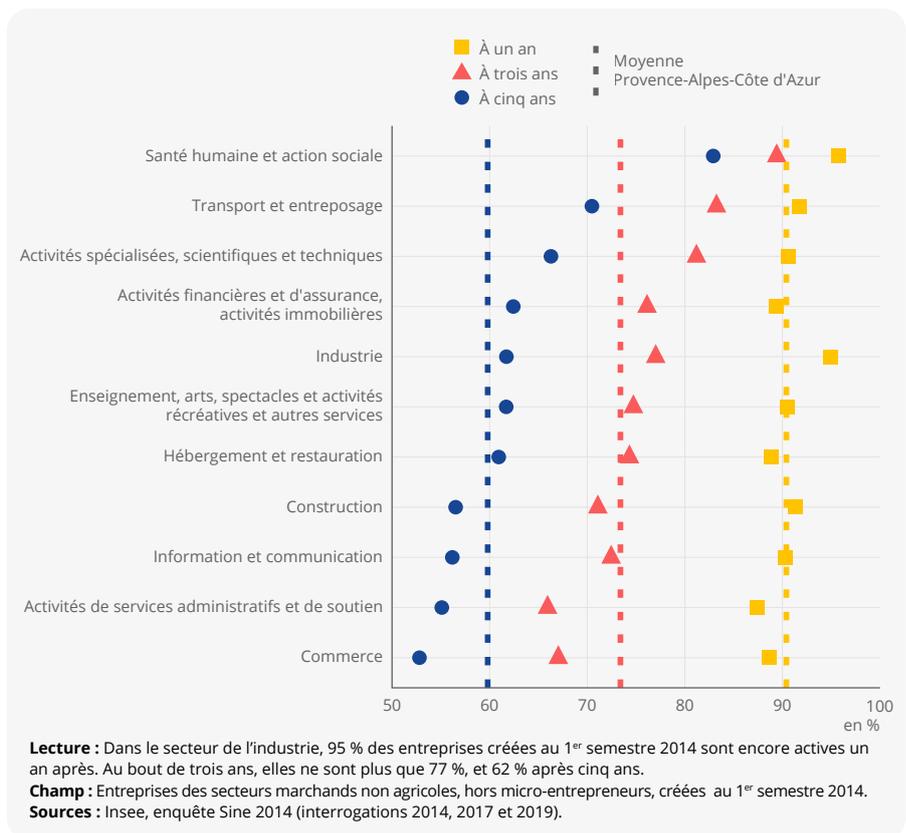
Trois ans après leur création, près d'un tiers des entreprises classiques toujours actives déclarent avoir bénéficié d'un report d'échéances sociales ou fiscales. Environ une sur quatre a activé les fonds de solidarité pour les indépendants ou les prêts garantis par l'État (PGE). Une entreprise sur cinq a bénéficié de l'indemnisation du chômage partiel auquel elle a eu recours pendant la crise. Enfin, une entreprise sur trois n'a sollicité aucun dispositif.

En 2021, une large majorité des entreprises toujours actives affirment que leur activité a été perturbée par la Covid-19. Plus de la moitié ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires, et même, pour 7 % d'entre elles, un arrêt total de l'activité. A contrario, un tiers estiment ne pas avoir subi de conséquences sur leur activité. Pour certaines (environ 15 %), la crise a même été bénéfique.

Les difficultés financières ont concerné 60 % des jeunes entreprises, les problèmes de commandes ou de débouchés 40 % et les difficultés d'approvisionnement, de ressources humaines ou de fermeture administrative 20 %. Certaines entreprises ont cumulé plusieurs de ces difficultés.

Seules 5 % des entreprises ont eu recours à des ruptures conventionnelles, autant ont annulé ou reporté des embauches prévues et 2 % ont procédé à des licenciements de personnes en contrat à durée indéterminée.

► 2. Taux de pérennité des entreprises après un, trois et cinq ans, par secteur d'activité



la troisième et la cinquième année. Pour les entreprises créées au 1^{er} semestre 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Île-de-France ou en Corse, ce n'est pas le cas. Le rythme des défaillances n'y est pas plus faible entre la troisième et la cinquième année que pendant les trois premières années. L'enjeu du suivi des jeunes entreprises au-delà de trois ans est donc plus prégnant.

Les sociétés plus pérennes que les entreprises individuelles classiques

La pérennité d'une entreprise dépend fortement de sa catégorie juridique ainsi que de son secteur d'activité.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, environ deux tiers des entreprises classiques créées au 1^{er} semestre 2014 sont des **sociétés**, les

autres étant des **entreprises individuelles classiques**. Cinq ans plus tard, 64 % des sociétés et seulement 53 % des entreprises individuelles classiques sont encore actives (respectivement 67 % et 53 % en France métropolitaine). En général, plus l'investissement financier est élevé, plus les entreprises sont pérennes. L'apport initial des sociétés est d'ailleurs souvent supérieur à celui des entreprises individuelles. Ainsi, les sociétés représentent 26 % des entreprises dont l'apport est inférieur à 1 000 euros mais 84 % des entreprises dont l'apport est supérieur à 40 000 euros.

Dans 10 % des cas, les entreprises créées le sont suite à un rachat. Elles bénéficient souvent de la notoriété et du savoir-faire de l'exploitant précédent et se révèlent plus pérennes : 69 % sont encore actives au bout de cinq ans.

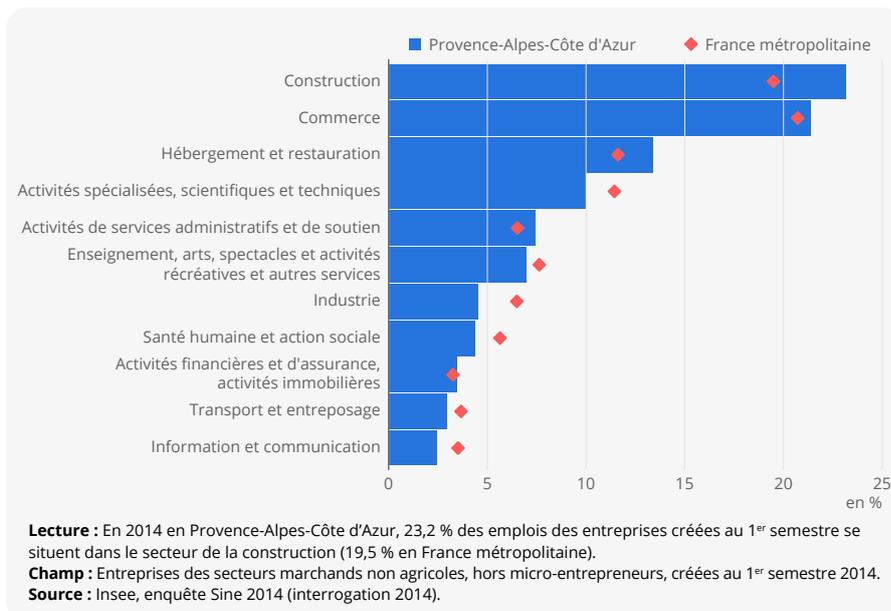
Les entreprises du secteur de la santé humaine et action sociale, ainsi que celles du transport et entreposage sont les plus pérennes à cinq ans ► **figure 2**. À l'inverse, le commerce, deuxième plus gros contributeur à la création d'entreprises et d'emplois associés, après la construction, est le secteur d'activité le moins pérenne avec seulement la moitié des entreprises encore actives à cinq ans ► **figure 3**. Les entreprises industrielles, pour lesquelles les moyens engagés à la création sont plus élevés, résistent très bien durant la première année mais fléchissent ensuite. Leur taux de pérennité à cinq ans est tout de même légèrement au-dessus de la moyenne régionale.

La pérennité d'une entreprise dépend enfin du profil de son créateur ► **encadré 2**. Elle augmente avec le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle de ce dernier. Le taux de pérennité à cinq ans des entreprises créées par un titulaire d'un bac +5 ou plus s'élève à 70 %. Il est de 64 % pour les titulaires d'une formation professionnelle de niveau bac +2 (brevet de technicien supérieur ou diplôme universitaire technologique) et de 57 % pour ceux qui disposent au mieux du brevet des collèges. Lorsque l'activité de l'entreprise est liée au métier de son créateur, le taux de pérennité à cinq ans s'établit à 63 % (54 % sinon).

Cinq ans après leur création, les entreprises pérennes emploient deux fois plus de salariés

Les entreprises créées au 1^{er} semestre 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur emploient 22 150 personnes au moment de la création. Dans la majorité des cas (64 %), il s'agit de leurs dirigeants, qu'ils soient salariés ou non. Les collaborateurs non salariés tels que le conjoint du dirigeant par exemple sont rares (2 % des emplois).

► 3. Part des emplois dans chaque secteur d'activité au moment de la création, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine



► Encadré 2 – Qui sont les créateurs d'entreprises (hors micro-entreprises) ?

Dans les deux tiers des cas, devenir son propre patron ou créer son emploi constitue la motivation principale des créateurs d'entreprise de Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} semestre 2014. Un tiers étaient auparavant salariés ; ils ont pu capitaliser sur leur expérience professionnelle antérieure pour lancer leur activité. Un quart étaient préalablement au chômage ; la création d'entreprise a pu constituer une opportunité pour surmonter les difficultés à trouver un emploi sur le marché du travail. Des étudiants (moins de 3 % des créateurs) se lancent également dans la vie active en créant leur entreprise, durant ou dès la fin de leur scolarité.

Un cinquième des créateurs conservent une activité annexe, notamment pour conserver une partie de revenus garantis. Créer son entreprise est une première pour 70 % des créateurs mais 10 % sont des « habitués » : ils ont déjà créé au moins deux entreprises auparavant.

Dans la majorité des cas, l'investissement initial est assez faible, 20 % des créateurs démarrent même avec un capital initial inférieur à 1 000 euros, et 50 % avec moins de 6 000 euros. Si plus de la moitié des créateurs déclarent n'avoir sollicité aucun dispositif d'aide à la création, un tiers ont bénéficié de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (ACRE) qui s'adresse principalement aux chômeurs.

Créer une entreprise est une démarche solitaire pour 40 % des créateurs. Les autres sont aidés par leur entourage familial ou d'autres organismes (chambres de commerce, associations, incubateurs, etc.).

Enfin, 34 % des emplois sont occupés par des salariés, hors dirigeants. Ces derniers emplois sont concentrés sur un petit nombre d'entreprises puisque deux jeunes entreprises sur trois n'en ont pas.

Les entreprises qui ont cessé leur activité cinq ans plus tard employaient 7 850 personnes au moment de leur création ; ces emplois ont donc disparu ► **figure 4**. Parmi les entreprises toujours actives au bout de cinq ans, 27 % ont gagné des emplois, 11 % en ont perdu et la majorité (62 %) ont conservé leur effectif initial.

Les gains des entreprises toujours actives ont largement dépassé leurs pertes, essentiellement via de l'emploi salarié. Le nombre de salariés (hors dirigeants) des entreprises pérennes a ainsi doublé sur la période, générant 5 700 emplois

supplémentaires. Les créations d'emplois salariés et non salariés ne compensent cependant pas les emplois perdus du fait des cessations d'entreprises. En 2019, 20 150 personnes travaillent dans une entreprise créée au 1^{er} semestre 2014, soit 2 000 de moins qu'à l'origine.

Les secteurs de la construction et du commerce, dont les effectifs étaient les plus élevés à la création en 2014 (respectivement 5 100 et 4 700), subissent les plus fortes pertes cinq ans plus tard (de respectivement 1 100 et 750 emplois). Ces deux secteurs sont pénalisés par leur faible taux de pérennité à cinq ans. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques perdent 650 emplois, en raison d'une faible progression des effectifs dans les entreprises pérennes. En revanche, les secteurs du transport et entreposage et de

la santé humaine et action sociale gagnent respectivement 300 et 200 emplois entre 2014 et 2019 grâce à une très forte pérennité. Dans l'industrie, les effectifs sont très proches cinq ans plus tard. ●

Gilles Fidani, Benjamin Méreau (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Définitions

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

La **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du reprenneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

La notion de création d'entreprise dans les dispositifs Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et certaines sociétés ayant une activité de location ou certaines formes de sociétés civiles (groupement d'intérêt économique, holding, société civile immobilière...).

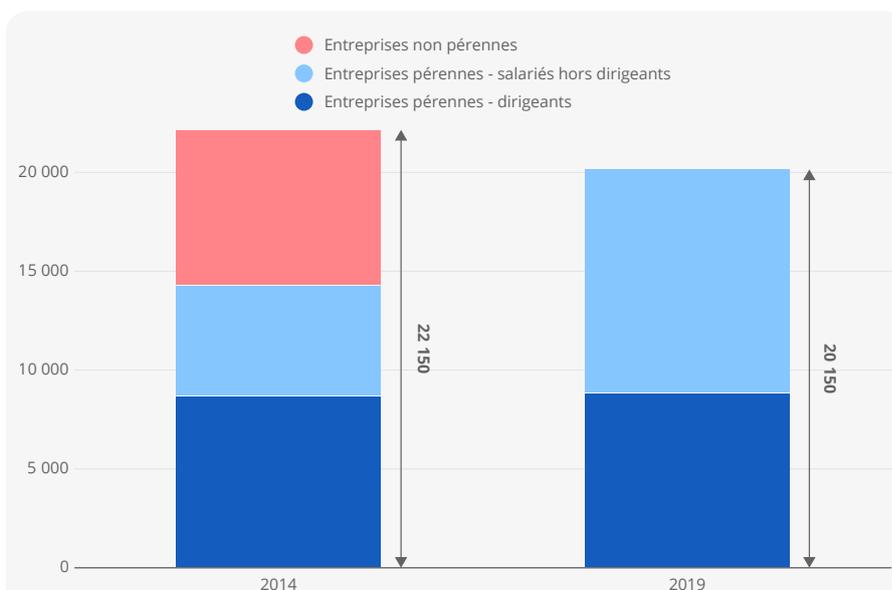
Le **taux de pérennité** à N ans est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée, ayant atteint leur énième anniversaire, et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée.

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Une **entreprise individuelle classique** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel (l'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte), à l'exclusion des micro-entrepreneurs.

► 4. Nombre d'emplois au sein des entreprises créées au 1^{er} semestre 2014, à l'origine et cinq ans plus tard, par catégorie d'emploi



Note : Les dirigeants salariés sont inclus dans la catégorie dirigeants et pas dans celle des salariés. Dans la catégorie dirigeants, on trouve également quelques non salariés (conjoints, aide-familiaux notamment).

Lecture : Les entreprises non pérennes cinq ans après leur création au 1^{er} semestre 2014 employaient 7 850 personnes à l'origine. Le nombre de salariés (hors dirigeants) des entreprises pérennes est passé de 5 600 en 2014 à 11 300 en 2019.

Champ : Entreprises des secteurs marchands non agricoles, hors micro-entrepreneurs, créées au 1^{er} semestre 2014.
Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogations 2014 et 2019).

► Avertissement

Les résultats du dispositif Sine 2018 doivent être interprétés avec précaution car ils sont l'objet d'un effet d'échantillonnage [Baillot, 2023].

► Source

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (**Sine**) est un dispositif permanent d'observation et de suivi d'une génération de nouvelles entreprises. L'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises qui ont vécu plus d'un mois dans les activités économiques marchandes, à l'exclusion des activités agricoles. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneuriat font l'objet d'une enquête spécifique et sont exclues du champ de cette étude.

► Pour comprendre

Les nombreux facteurs qui influencent la durée de vie des entreprises ne sont pas indépendants les uns des autres. Dans cette étude, tous les facteurs présentés individuellement par des statistiques descriptives ont une influence spécifique. Cette dernière a été mesurée par une analyse statistique des chances de pérennité (méthode de régression logistique) dont on peut retrouver les résultats dans les publications nationales [Dorolle A., 2019].

► Pour en savoir plus

- **Baillot A.**, « Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première n° 1962, juillet 2023.
- **Charpentier M., Fabre V.**, « Près des deux tiers des entreprises existent encore cinq ans après leur création », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 133, mai 2023.
- **Le Clainche L., Morénilas N., Sklénard G. (coord.)**, « Les entreprises en France - Créations d'entreprises », Insee Références, décembre 2020.
- **Dorolle A.**, « Entreprises créées en 2014 : trois sur quatre sont encore actives trois ans après leur création », Insee Première n° 1751, avril 2019.

